



Fiche thématique

Luc Belot - Député de Maine-et-Loire



Juillet 2015

Transition énergétique pour la croissance verte

Suite au Grenelle de l'environnement, un débat national a été lancé en 2012, piloté par le Conseil National du débat sur la transition énergétique. Après plusieurs mois d'auditions et de débats, **le projet de loi sur la Transition énergétique a été définitivement adopté le 22 juillet 2015.**

Le contexte

Le pays fait face à trois urgences auxquelles doit répondre ce projet de loi : **l'urgence écologique, l'urgence économique et l'urgence sociale.** C'est dans ce contexte que cette transition, déjà engagée dans de nombreux pays européens, est nécessaire.

- **L'urgence écologique est évidente**, entre réchauffement climatique et comportements à risque, elle est le principal fondement de cette réforme.
- **L'urgence sociale** est amplement justifiée du fait que **1 français sur 5 est en « précarité énergétique »** c'est à dire que plus de 10% de ses revenus sont dépensés dans la consommation d'énergie.
- **L'urgence économique** vient du fait que l'importation en gaz coûte à la France **70 milliards d'euros chaque année.**

François Hollande l'avait promis durant la campagne présidentielle de 2012 et le texte adopté cette semaine permet de faire un **compromis entre l'ensemble des acteurs** de cette transition, tout en assurant une solide base pour les évolutions à venir. En effet, ce programme prévoit des transformations de la consommation mais également de la production énergétiques pour les vingt prochaines années. Il s'agit d'une première en France puisqu'aucun plan énergétique n'avait été prévu pour une si longue durée.

Si la France était en retard sur le plan de la législation sur le sujet, avec ce texte **elle vient de se doter de nombreuses mesures concrètes pour protéger l'environnement et préparer sereinement la conférence climat qui se déroulera à Paris dans quelques mois.**

Les mesures

Tous les citoyens sont concernés que ce soit dans la vie de tous les jours, dans l'entreprise, ou dans le territoire. Et cela car tous les domaines sont abordés : bâtiment, industrie, qualité de l'air, nucléaire, tri sélectif etc.

Quelques exemples :

- La **part du nucléaire** dans la production électrique devra passer de 75 % à 50 % en 10 ans en diminuant la consommation énergétique française d'ici 2050.
- Une **rénovation énergétique des bâtiments résidentiels privés est prévue avant 2025**, avec la mise en place d'un crédit d'impôt et d'un prêt à taux zéro pour aider les particuliers dans leur démarche.

- En ce qui concerne les **transports** - source évidente de gaz à effet de serre - le texte permet d'accompagner les compagnies de transports en commun qui devront renouveler leur parc de d'autobus et d'autocars afin d'avoir des véhicules propres d'ici 2025. Le covoiturage est mis à l'honneur, tout comme l'électricité qui est moins polluante et plus silencieuse.
- Le **gaspillage** : nous avons souhaité nous attaquer à ce problème en proposant des mesures concrètes à différents niveaux. Le texte propose ainsi de renforcer l'utilisation du recyclage et de s'attaquer à l'obsolescence programmée. Cette dernière est à présent sanctionnée d'une amende et d'une peine de prison, afin d'éviter que les produits soient remplacés trop tôt.
- **Aucune éolienne ne sera installée dans un rayon de 500 mètres autour d'une habitation**, afin d'éviter toute nuisance pour le particulier.
- Environ **3 millions de bénéficiaires seront touchés par le chèque énergie**, qui se substitue aux actuels tarifs sociaux dans la lutte contre la précarité énergétique.

Ces décisions auront donc un impact évident sur notre vie quotidienne a vie de tous les jours. Ce choix politique très clair, nous l'avons fait pour **lutter efficacement contre le dérèglement climatique et bâtir un nouveau modèle énergétique français** qui nous permette de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de développer des filières d'avenir, et de **créer des activités nouvelles et des emplois durables** (soit environ 100 000 emplois estimés dans le bâtiment avec les chantiers de rénovation et dans tous les secteurs de l'efficacité énergétique).

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS

✉ lbelot@assemblee-nationale.fr

f www.facebook.com/belot.luc.9

t www.twitter.com/lucbelot

www.lucbelot.net